

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 09 FEVRIER 2023 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-trois, le jeudi neuf février, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le vendredi trois février deux mille vingt-trois.

#### Présents :

##### Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND  
Madame Patricia BASSET  
Monsieur Guy BEGUE  
Monsieur Marc BOUTROY  
Madame Anne DECAESTECKER  
Monsieur Bernard DELALIN  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Monsieur Medhy EL HAIMEUR  
Monsieur Michel HAMY  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Monsieur Jacques MERLEN  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Philippe MIGNONET  
Madame Claudia ROBERT

##### Suppléants :

Monsieur Marcel BRAULLE  
Madame Michèle DUCLOY  
Monsieur Hubert HAMAIN

Approuvé lors de  
Comité Syndical du  
03 Mars 2023

Le Président du SITAC  
Monsieur Philippe MIGNONET

#### Excusés :

Monsieur Emmanuel AGIUS, pouvoir à Patricia BASSET  
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET  
Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Madame Adeline DECLERCQ  
Madame Thérèse DUPUY, pouvoir à Guy ALLEMAND  
Monsieur Gérard GRENAT  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Laurent LENOIR  
Madame Laurence LOUCHEZ  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Madame Maité MULOT-FRISCOURT  
Madame Isabelle MUYS  
Madame Corinne NOËL



Nombre de membres : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Voix exprimées : 22



## **COMITE SYNDICAL**

**DATE : Jeudi 09 février 2023 – 14h00**

**LIEU : Salle du Bureau Communautaire – Hôtel communautaire – 76 bd Gambetta – 62100 CALAIS**

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 15 décembre 2022
- ✓ Projets de délibérations :

#### **ADMINISTRATION**

A1 : Contrat de fourniture d'énergie pour les bureaux du SITAC – Signature

A2 : Transcité – Adhésion

#### **FINANCES**

F1 : Rapport d'orientation budgétaire 2023



➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022**

Monsieur le Président demande si le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2022 appelle des observations.

Le compte rendu est adopté.

➤ **Propos introductifs du Président**

Quelques brèves informations avant d'entamer la séance de Comité Syndical concernée essentiellement par le débat d'orientation budgétaire de l'année 2023 :

**BUS ITINERANT CONNECT'IN – INAUGURATION ET MISE EN SERVICE**

Par délibération du 21 septembre 2022, vous m'avez autorisé à signer une convention partenariale avec la STCE et l'association Calais Promotion afin de mettre à disposition un bus du SITAC destiné à devenir un véhicule itinérant multi-services.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la transformation et l'équipement du véhicule sont aujourd'hui terminés et que dès le 08 mars 2023, Connect'in prendra du service et accueillera ses premiers événements.

Pour cette première sortie le bus accueillera sur le parking de la salle Mandela L'Ecole des Langues et la Maison Du Numérique et de l'Innovation avec des classes de CP à CM2 pour une immersion en famille sur le thème « Londres ».

Pour rappel, La STCE, délégataire du réseau urbain, a pour mission d'entretenir le véhicule et de l'acheminer vers le lieu de l'animation organisée par un tiers qui aura conventionné avec Calais Promotion, désormais gestionnaire du véhicule.

A raison de 3 fois par semaine, le bus itinérant Connect'in sillonnera le territoire pour sensibiliser et informer la population sur différentes thématiques (gestion de l'eau et des déchets, formation au numérique, promotion des dispositifs d'accompagnement à l'insertion ou à l'Emploi...)

En participant à ce projet le SITAC permet de la « Démobilité solidaire » c'est-à-dire de la mobilité inversée : le service est amené jusqu'à la population.

**MAJEST'IN – REPRISE DU SERVICE**

Comme prévu au contrat de DSP, le service Majest'in reprendra à l'issue de sa période d'hivernage à raison de 3 allers et retours par jour tous les week-ends à partir du 04 mars et la semaine sur réservation.

## **DELIBERATIONS**

**A1 : Contrat de fourniture d'énergie pour les bureaux du SITAC – Signature**

*Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC*

Le SITAC disposait d'un contrat de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés EDF pour ses bureaux situés rue Aristide Briand.

Conformément à la loi n°2019-1147 du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont les recettes annuelles sont inférieures à 2 millions d'euros sont encore éligibles à ce type d'offre.

Le SITAC ne remplissant pas ces deux conditions cumulatives il a pu bénéficier d'un contrat « sortie de tarif EDF ».

Il convient de souscrire un nouveau contrat pour être en conformité avec la réglementation.

Il est proposé, à l'issue d'un comparatif des offres de marché, de souscrire un contrat chez EDF selon des modalités similaires au contrat actuel pour une durée de 3 ans avec un coût annuel (abonnement + consommation) estimé à 2 612 € HTVA pour 2023.



Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à souscrire à une nouvelle offre de fourniture d'énergie pour les bureaux du SITAC et de signer le contrat qui court à compter du 27 janvier 2023.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **A2 : TransCité – Adhésion**

*Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC*

L'association TransCité est un lieu d'échanges, de réflexions et de partages d'expériences rassemblant différents acteurs de la mobilité, essentiellement des Autorités Organisatrices de la Mobilité et des opérateurs de transport du groupe Transdev.

Porteurs d'une même ambition, forces de proposition et d'action, les membres de Trans.Cité se fixent comme objectif partagé de repenser la place de la mobilité.

Cela se traduit dans les faits par un partage d'expériences à travers des webinaires (5 à 6 par an), un voyage d'étude en France et en Europe pour travailler sur des thèmes définis après concertation, et éclairés par les points de vue croisés et pragmatiques des multiples acteurs (experts) et diverses parties prenantes.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **ADHERE** à l'Association TransCité dont les statuts sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **F1 : Budget 2023 – Débat d'Orientation Budgétaire**

*Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances*

Les dispositions de l'article 11 chapitre I de la loi d'orientation 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, prescrivent, au titre de l'information des habitants sur les affaires locales ; que dans les communes de 3 500 habitants et plus, qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

L'article 15 de la loi étend l'application de cette disposition aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans le respect de cette disposition, entérinée par l'article L2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, nous avons à satisfaire à cette mesure.

### **LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2023**

#### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Le présent rapport vise à instruire le débat sur les orientations budgétaires du SITAC préalable au vote du budget primitif prévu au Comité Syndical du 23 mars 2023.



En préambule, il est précisé que le solde budgétaire de l'année 2022 devrait permettre de dégager un excédent global de 4 400 000€, principalement dû aux excédents reportés.

A noter que la section de fonctionnement accuse un déficit structurel pour 2022 de l'ordre de 340 000€.

Les charges de délégation de service publique qui représentent 98% des charges à caractère général du budget sont en hausse de 15% par rapport à 2021 du fait de l'augmentation de l'offre depuis la mise en service du PEM, du tracé modifié de la ligne 7 depuis septembre 2022 et de l'augmentation du prix du carburant.

## **I – Les orientations budgétaires**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2023, les charges prévisionnelles de la délégation de service public à prévoir au budget primitif s'élèvent contractuellement à 15 854 608€ dont 350 000€ de rémunération fixe du délégataire. En coût réel estimé, tenant compte des évolutions de prix du carburant, de l'énergie et des révisions de prix, le coût global de la DSP pourrait avoisiner 17 500 000€.

Si le versement mobilité reste stable et au niveau de 2022 (17 200 000€), le déficit de la section de fonctionnement devrait continuer à s'accroître.

Le niveau d'offre de notre réseau est aujourd'hui bien structuré autour de 4 lignes majeures avec un cadencement moyen aux 20 minutes, ce qui est très performant pour un territoire à l'échelle de notre agglomération.

Des perspectives d'évolution et d'amélioration notamment des lignes secondaires moins efficaces et moins fréquentées, comme la ligne 5 et la balad'in, doivent être étudiées.

En effet, la desserte de la commune d'Escalles en période hivernale n'est aujourd'hui assurée que par la ligne interurbaine qui, à la demande du SITAC, circule en porte ouverte pour assurer une liaison minimale vers la ville centre. Se posera également assez vite la problématique des microbus utilisés pour le service Balad'in, qui arrivent en fin de vie et qui contractuellement devraient être renouvelés en 2026 et 2027.

Le réseau, aujourd'hui gratuit pour l'utilisateur, rend obsolète ce service dont les véhicules ne sont plus adaptés à la fréquentation du réseau. Cela se traduit par les chiffres puisque ce service ne représente que 3% de la fréquentation globale du réseau en 2022.

Aussi, une réflexion est en cours avec notre exploitant pour travailler sur une refonte de l'offre pour, à coût constant ou maîtrisé, proposer une desserte plus performante du nord et de l'ouest de l'agglomération.

En charges générales, il conviendra d'inscrire pour la dernière année le coût de location-achat des 4 premiers BHNS ouvert depuis 2013 pour un montant de 173 000€ ainsi qu'en charges financières, le paiement des intérêts des emprunts qui s'élèvera à 100 000€.

En recettes, la contribution de la Région au titre du transport scolaire à inscrire au budget 2023 s'élève à 841 000€ HT conformément à nos protocoles d'accord.

Les recettes compensatoires à la gratuité versées par GCTM et la CCPO (pour la commune de Guînes) s'élèveront à 863 958€ HT conformément à la délibération du 21 septembre 2022.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'information aux voyageurs, diffusée par l'application Imag'in et les écrans installés sur chaque quai du PEM, offre un vrai service à nos usagers.

La promotion des services de mobilités du SITAC à travers les réseaux sociaux permettrait de communiquer d'avantage et pourrait être développée par notre exploitant sans investissement particulier.

Par ailleurs, l'installation d'écrans sur les pôles d'échanges secondaires que sont «La Française» et «Corot» peut être envisagée sur l'année 2023 ce qui nécessiterait un budget d'investissement de l'ordre de 50 000€.



Avec désormais 3 des 4 lignes majeures du réseau qui la desservent, la zone commerciale « La Française » est devenue le second point d'arrêt le plus fréquenté du réseau.

Aussi, l'installation d'un abri double pour les voyageurs de la ligne 1 et d'abri simple à chacun des arrêts de la ligne 2 et 3 est prévu sous réserve de l'accord des entreprises propriétaires du foncier.

L'enquête mobilité réalisée à l'échelle du territoire en 2022 a permis de mettre en lumière les points forts et les faiblesses de notre offre.

Si le réseau apparaît performant pour les scolaires et une partie des actifs, il ne peut répondre aux besoins des salariés occupant des emplois en horaires décalés ou situés en dehors du ressort territorial.

Aussi et compte tenu des engagements financiers pris par l'Etat pour développer le covoiturage en 2023, il apparaît de bonne gestion d'accentuer les réflexions sur ce sujet dès cette année.

En effet, le covoiturage fait partie des politiques prioritaires du Gouvernement ce qui se traduit dans les faits par un accompagnement financier des collectivités pour réaliser des investissements mais aussi des études, couvrir des frais de fonctionnement et réaliser de l'incitatif financier.

Les projets devront être engagés dans le courant de l'année 2023 pour être éligible et pourront bénéficier d'un taux de subvention maximal de 80%.

Le recours au covoiturage et à l'autopartage doit être regardé comme une complémentarité efficace aux réseaux de transports en commun au même titre que les modes actifs. L'intermodalité dans toute sa diversité permet d'offrir une alternative au recours exclusif à la voiture individuelle.

Une bonne connaissance de l'offre multimodale existante est également inévitable pour promouvoir et faciliter l'accès aux services offerts par le SITAC.

Présenté en comité des partenaires fin 2022, le logiciel de démocratie participative WEVER dont le coût s'élève à 40 000€ pour la première année de fonctionnement pourrait permettre au SITAC de réaliser de manière régulière des études et enquêtes auprès d'un panel sélectionné d'utilisateurs mais aussi offrirait à nos usagers un moyen d'analyser et d'optimiser leurs déplacements.

Autre avantage significatif avec ce type de logiciel, les employeurs du territoire qui souhaiteraient s'engager dans la démarche pourraient bénéficier gratuitement d'une plateforme à leur disposition pour réaliser des enquêtes mobilités auprès de leur salariés.

Concernant les autres investissements à réaliser sur l'année 2023, quelques acquisitions nécessaires au bon fonctionnement du réseau et des services d'exploitation nous sont proposées par l'exploitant.

Il s'agit d'installer sur chaque véhicule des boîtiers visant à développer l'écoconduite pour 50 000€, d'améliorer l'environnement de travail des conducteurs par l'installation d'une climatisation chauffeur sur 8 véhicules encore non équipés pour un coût estimé à 50 000€ et de doter le service contrôle de caméras piéton (budget estimé à 6 000€ pour 6 caméras).

Comme chaque année, du matériel pour l'atelier du Centre Bus sera à acquérir par le SITAC. Une enveloppe budgétaire de 30 000€ permettra de couvrir les besoins recensés par l'exploitant.

De même, 80 000€ seraient à prévoir au budget pour couvrir les besoins d'équipement embarqué à bord des bus et pour du mobilier urbain (il convient notamment de prévoir des poteaux pour les arrêts uniquement scolaires qui ne sont pour l'instant pas matérialisés sur les services anciennement gérés par la Région).

Enfin 15 000€ seront nécessairement à imputer sur l'opération 101 « dépôt bus » pour la réfection du parking du centre bus et la remise en état des huisseries du bâtiment administratif.

Pour la mise aux normes accessibilité des arrêts de bus figurant au schéma directeur d'accessibilité, la somme de 200 000€ correspondant au montant maximum de l'accord cadre notifié en 2020 à l'entreprise Hembert TP sera prévue au budget.



Concernant le projet Mov'in, le montant des versements dépenses/recettes à effectuer au titre l'année 2023 entre la ville et le SITAC sur la base de l'annexe financière à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage devra être inscrit au budget.

Le solde des subventions obtenues pour le projet Mov'in (subventions Région et FEDER) viendra abonder le budget 2023.

## II - les engagements pluriannuels

Les engagements juridiques suivants affectent le budget de fonctionnement du SITAC :

	2023	2024	2025	2026	2027
Délégation de service public pour l'exploitation du réseau urbain	15 854 608	15 856 702	15 892 864	16 461 166	16 507 547
Crédit bail mobilier pour l'achat de véhicules	172 549,79				

## III – Informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

Le solde des dépenses d'immobilisation et le paiement du capital des emprunts seront assurés par les excédents reportés et le prélèvement obligatoire de la section de fonctionnement à travers les amortissements.

Structure de la dette au 01/01/2023 et annuité de l'exercice 2023 (emprunts déjà contractés) :

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023												
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 954 076,95					556 442,01	97 090,63			48 943,36
1641 Emprunts en euros (total)				1 954 076,95					556 442,01	97 090,63			48 943,36
11 / 8270438	N		A-1	560 751,40	5,07	F	Taux fixe à 4.92 %	4,920	82 606,36	27 588,97			21 891,08
7 / 8129165	N		A-1	365 704,13	4,23	F	Taux fixe à 5.79 %	5,790	65 147,19	21 174,27			13 293,39
8 / 8157263	N		A-1	321 186,19	4,4	F	Taux fixe à 5.67 %	5,670	57 354,31	18 211,37			8 934,07
10 / 8286613	N		A-1	121 597,21	5,15	F	Taux fixe à 4.85 %	4,850	17 944,53	5 897,46			4 259,11
12 / 99149081425	N		A-1	213 710,77	4,97	F	Taux fixe à 5.62 %	5,620	38 200,27	12 010,55			273,99
6 / MONQ17527EUR	N		A-1	371 125,25	1,17	F	Taux fixe à 4.61 %	4,760	295 189,36	12 208,01			291,72
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1676 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		1 954 076,95					556 442,01	97 090,63	0,00		48 943,36

## IV – Informations relatives à la structure des effectifs

2 agents de catégorie A (attachés territoriaux) et 2 agents de catégories B (techniciens territoriaux) figurent au tableau des effectifs (les 2 postes de catégorie B sont vacants au 01/01/2023).

## V – Informations relatives aux dépenses de personnel

Les crédits ouverts au chapitre 012 devraient avoisiner les 170 000€ dont :

- 80 000€ imputés au compte 6411 relatif aux salaires
- 55 000€ imputés au compte 6414 relatif aux indemnités et avantages divers
- 35 000€ inscrits pour le paiement des cotisations et charges salariales diverses

## VI – Informations relatives à la durée effective de travail

Un protocole relatif à l'organisation du temps de travail a été approuvé par le Comité Syndical en juin 2018.



Ce protocole vise à acter le règlement intérieur du syndicat en matière de temps de travail hebdomadaire, horaires de travail, heures supplémentaires et complémentaires, congés annuels, ARTT, CET et autorisations d'absence.

## **VII – Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2023**

Pour mener à bien les différents projets à développer en 2023 et renforcer l'équipe existante, il est envisagé de pourvoir sur le second semestre 2023, l'emploi de chargé de mission mobilités ouvert au tableau des effectifs.

Par rapport à l'année 2022 où le poste était non pourvu, le chapitre 012 devrait connaître une évolution estimée à 30 000€.

Monsieur le Président : Le recrutement d'un chargé de mission Mobilité nous permettra de pouvoir développer de nouveaux projets, d'analyser les données transmises par le délégataire et d'exploiter celles que nous fournira le nouvel outil WEVER.

Actuellement les réflexions portent en priorité sur des aménagements du réseau qui permettront d'assurer la desserte de la commune d'Escalles pendant toute l'année.

A moyen terme il faudra également réfléchir à l'opportunité de maintenir ou non le service Balad'in, et si oui sous quelle forme. Aujourd'hui l'ensemble du réseau étant gratuit la navette n'apporte plus cette plus-value au réseau. Et surtout ce type de véhicule n'est plus produit que sous motorisation électrique et son coût d'acquisition est prohibitif (200 à 300 000€ par véhicule, sans compter les remplacements de batteries).

Notre budget est contraint et il sera compliqué dans les années à venir de mettre en place des moyens supplémentaires d'exploitation du réseau.

Monsieur Jean-François LACROIX : Combien de Balad'in circulent sur le réseau ?

Monsieur le Président : Nous en avons 7 qui sont opérationnelles.

Nous rachetons des véhicules similaires auprès des réseaux de transport qui en arrêtent le service, afin que le service atelier du délégataire puisse récupérer des pièces et continuer de faire rouler les nôtres. Mais cette solution ne perdurera pas toujours.

*Fin de la réunion à 14h45.*